



## Le château de Génissac

David Souny\*

Depuis leur arrivée à Génissac en 1960, les propriétaires actuels ont accumulé un grand nombre d'informations sur l'histoire de leur château<sup>1</sup>. La plupart d'entre elles leurs ont été données par des visiteurs ou des érudits locaux<sup>2</sup>; certaines sont justes, mais beaucoup sont incomplètes ou erronées, voire même sans fondement historique.

S'il y a autant de flou sur l'histoire de ce château, c'est qu'aucune étude détaillée ne lui a réellement été consacrée. Les historiens et érudits du XIXe siècle se sont bien penchés dessus (en fait, surtout Raymond Guinaudie, l'historien de Libourne, repris ensuite par tous les autres, Léo Drouyn y compris), mais de façon limitée et avec beaucoup d'erreurs<sup>3</sup>. Leurs travaux ne sont cependant pas inintéressants, loin de là; c'est au contraire une précieuse base de travail mais qui nécessite une analyse critique.

Depuis, quelques rares articles ou communications d'universitaires ont concerné de près ou de loin l'histoire du château. On peut citer le professeur Pierre Capra, découvreur de « l'acte de naissance » du château dans les archives anglaises<sup>4</sup>, ou encore Philippe Loupès qui s'est intéressé au chapitre canonial situé dans la cour du château<sup>5</sup>. Le seul à avoir étudié plus en détail ce site est l'historien et archéologue Bordelais Jean-Luc Piat dans le cadre de ses recherches sur l'occupation du sol dans les bassins de la Souloire et de la Canaudonne. Il s'est particulièrement intéressé au redressement de cette seigneurie au sortir de la guerre de Cent Ans et à la rénovation de la chapelle castrale<sup>6</sup>.

\* *Histoires de pierres*, bureau d'étude spécialisé dans la valorisation et la médiation du Patrimoine.

1. Cet article est issu d'une étude sur le château de Génissac réalisée en 2008 à la demande de Monsieur et Madame Gueyne, propriétaires des lieux.
2. On peut citer ici les contributions de Monsieur Jean Friquet, agriculteur de la commune, qui adressa plusieurs lettres aux propriétaires dans lesquelles il compilait des bribes de l'Histoire du château. Dans les lignes qui suivent, nous y ferons référence par leur titre : une lettre manuscrite intitulée « *Sur le château de Génissac* », une lettre dactylographie nommée « *Etude sur La Mothe d'Anglade à Génissac. / Le château de Génissac et ses seigneurs* ») et enfin, une lettre manuscrite sans titre avec le tampon de l'auteur en première page.
3. Drouyn L., *La Guienne militaire*, 1865, tome 2, p. 146-148  
Drouyn L., *Forteresses de terre dans le département de la Gironde*, SAB, tome I, 1874, p. 121-141 (p. 135 pour la motte de Génissac).  
Guillon E., *Les châteaux de la Gironde*, tome II, 1867, p. 311.  
Guinodie R., *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, 1845, tome 3, p. 425-429.  
Piganeau E., *Le devant de l'autel de la chapelle de Génissac*, SAB, tome XXV, 1904, p. 177 et suivantes (à partir de la page 194 pour l'histoire de Génissac).
4. Capra P., *Origine du château de Génissac*, *Revue Historique et Archéologique du Libournais*, 1967, n° 123, p. 3-4.
5. Loupès Ph., *Un chapitre aux champs sous l'Ancien Régime : Génissac dans l'Entre-Deux-Mers*, dans *L'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du premier colloque tenu en Pays de Branne les 19 et 20 septembre 1987, AHB-CLEM, 1988, p. 213 et suivantes.
6. Piat J.-L., *Occupation du sol et peuplement dans les bassins de la Souloire et de la Canaudonne*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de J.B. Marquette, Université Bordeaux III, 1995.  
Piat J.-L., « *Promoteurs et aménageurs de la rive gauche des grands méandres de la Dordogne au Moyen Age* », dans *L'Entre-Deux-Mers et son identité*, Actes du 10e colloque tenu à Vayres, Génissac et Libourne les 21, 22 et 23 octobre 2005, CLEM, 2008, p. 39-60.

L'un des objectifs de l'étude que nous avons menée sur ce château était de faire le tri dans les différentes notes et d'expliquer les erreurs pour, au final, présenter une synthèse la plus exhaustive possible sur l'état actuel des connaissances sur ce site. Après le volet historique, la deuxième partie de l'article sera consacrée à l'analyse architecturale du château afin de mieux comprendre les différentes étapes de sa construction et de restituer les parties disparues.

## ***Etude Historique***

### ***Le château de Génissac au cours du Moyen Age***

Durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les rois-ducs avaient favorisé, la création de bastides afin de mieux contrôler les campagnes. Si les villes permettaient de conserver le contrôle politique du duché, elles ne suffisaient pas pour assurer la sécurité des campagnes au quotidien. A côté des grandes armées qui, somme toute, n'envahissaient pas la région tous les ans, le brigandage, les révoltes paysannes et les troupes de routiers formaient autant de plaies qui entravaient la sécurité et l'économie en dehors des périodes de guerre ouverte. C'est pourquoi, en parallèle de la reconstruction des principaux châteaux de la région<sup>7</sup>, les campagnes se couvrirent de fortifications secondaires qui permettaient de protéger un bourg, un chemin, un gué, un moulin, une carrière,... Ces fortifications n'avaient évidemment pas pour ambition de résister à une véritable armée bien équipée (seules les villes fortes et quelques rares châteaux étaient conçus pour soutenir un siège en règle), mais elles suffisaient pour se protéger d'une petite troupe.

Ces fortifications secondaires étaient pour la plupart des maisons-fortes appartenant aux seigneurs locaux qui avaient obtenu du roi-duc l'autorisation de fortifier leur résidence. Elles prenaient le plus souvent la forme de maisons-tours dont la défense était assurée par quelques archères percées au rez-de-chaussée et par un chemin de ronde crénelé au sommet de la bâtisse. A deux pas de Génissac, on peut citer le bel exemple de la Tour d'Ansouhaite (à Moulon) construite par Raymond de Grézillac qui fut autorisé par le roi-duc en 1314 à « *se fortifier sur son domaine de Moulon par des murs de pierre et de chaux avec défenses et créneaux* ». Il en va de même pour le château du Grand Puch (à Saint-Germain-de-Puch) élevé par la famille de Puch vers 1330-1350 suite à l'autorisation reçue par le roi-duc de « *construire une maison-forte ou forteresse aux murs de pierre et de chaux crénelés* ». Au pied de ces maisons-fortes, devait prendre place une cour protégée par un fossé et une levée de terre couronnée d'une palissade, ou plus rarement d'un mur en pierre.

Le terme de « maison-forte » recouvre deux notions, d'une part architecturale en faisant référence à une fortification secondaire ; et d'autre part, juridique puisque la maison-forte est le siège d'une simple seigneurie foncière. Par ailleurs, l'ampleur de la construction dépendait évidemment des moyens du commanditaire ; on trouve donc une grande diversité de maisons-fortes. Certaines n'avaient l'aspect que d'une simple ferme fortifiée, d'autres prirent la forme d'une imposante maison-tour bien bâtie et dotée d'un décor soigné (c'est le cas de la tour d'Ansouhaite par exemple), et d'autre enfin formaient de véritables petits châteaux. Ce fut le cas du château de Pressac (à Dagnac) édifié à partir de 1305, qui, par ses dimensions, ses tours et son enceinte, s'apparente à un véritable château. Mais que l'on ne s'y trompe pas, l'acte du roi-duc qui autorisa sa construction est bien clair dans les termes qu'il emploie, il s'agit bien d'une maison-forte.

Il en va de même pour Génissac qui, au sens juridique, n'était qu'une maison-forte au moment de sa construction. Ca n'est que plus tard, à la fin du Moyen Age, par l'acquisition de prérogatives banales et par la construction de nouvelles fortifications que Génissac est « devenu » un véritable château.

### ***Aux origines du château de Génissac***

Construit à partir de 1354 par un certain Pierre Amanieu de Moissac, le château de Génissac prit la suite d'une motte castrale élevée 500 mètres plus au sud, la motte de la Moinerie, qui devait avant tout surveiller un ou des moulins à eau implantés sur le ruisseau de la Canaudonne<sup>8</sup>. Pour sa nouvelle forteresse, Pierre Amanieu de Moissac choisit un lieu bien plus stratégique sur le rebord du plateau dominant la vallée de la Dordogne (fig. 1).

A cette date, c'est la première fois que l'on voit apparaître cette famille à Génissac, mais on la rencontre auparavant à plusieurs reprises dans le grand cartulaire de l'abbaye de La Sauve Majeure tout au long du XII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Elle serait originaire des environs de Camarsac où elle possédait des terres et où un lieu-dit portait son nom<sup>10</sup>. Ses membres inter-

7. La majeure partie des grands châteaux de la région (Rauzan, Benauges, Pujols, Pommiers, Langoiran,...) furent partiellement voire totalement reconstruits durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

8. La commune de Génissac accueillait une seconde motte sur le port en bordure de Dordogne ; un château y est mentionné dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (Higouet, *Grand Cartulaire de l'abbaye de La Sauve Majeure*, FHSO, 1996, charte n° 996, abrégé par la suite GCSM). A l'ouest de la commune, le lieu-dit Lamothe au toponyme évocateur portait peut-être une troisième motte dont il ne reste aucune trace.

9. GCSM, n° 392 (1182-1204), 420 (1107-1118), 455 (1126-1147), 470 (sans date), 480 (1160-1175), 1039 (1155-1183), 1053 (1107-1118).

10. GCSM, n° 480 (1160-1175).

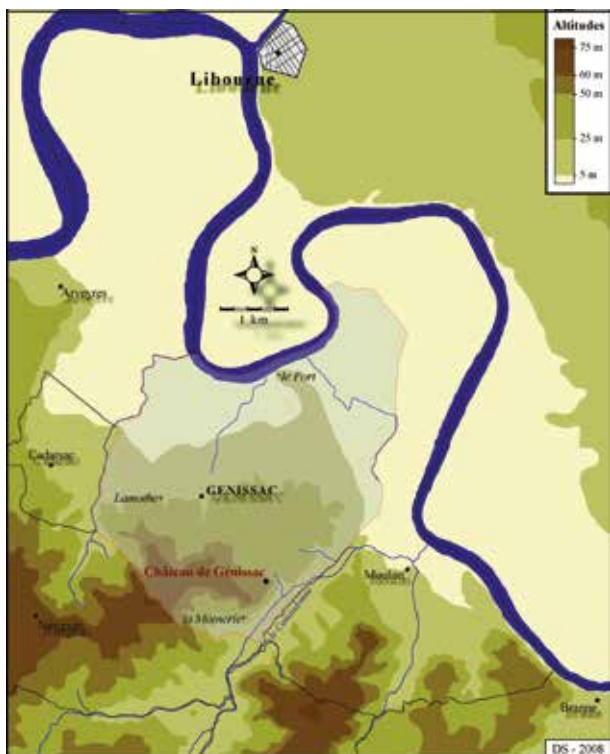


Fig. 1. - Topographie de la commune de Génissac.

venaient alors aux côtés des autres lignages locaux tels les Salleboeuf, les Camarsac, les Vayres ou encore les Lignan et les Anglade. C'est très certainement auprès de ces deux dernières familles, présentes sur la paroisse de Génissac, qu'il faut chercher l'origine de l'implantation des Moissac sur Génissac.

Contrairement à bien d'autres forteresses, le château de Génissac a le privilège d'avoir conservé son acte de naissance ! Mais ce dernier n'a été redécouvert qu'en 1962 par le professeur Pierre Capra qui en publia une traduction dans la *Revue Historique et Archéologique du Libournais* dès 1967<sup>11</sup>. Ceux qui se sont penchés sur l'histoire de Génissac avant cette date (Guinodie, Drouyn, Friquet,...) ne disposaient pas de ce précieux témoignage. Le plus ancien texte mentionnant clairement le château de Génissac dont ils disposaient ne remontait qu'à 1451 lorsque Gadifer Chartois reçut Génissac du roi d'Angleterre<sup>12</sup>.

C'est dans les Rôles Gascons que se trouvait la réponse à l'énigme de l'origine du château de Génissac ; et plus précisément dans la partie non publiée (après 1317) où le professeur Pierre Capra découvrit par hasard, l'autorisation donnée par

le roi-duc Edouard III à Pierre Amanieu de Moissac de faire construire le château de Génissac en 1354<sup>13</sup>. Voici la traduction publiée par le professeur Capra :

« Pour Pierre Amanieu de Moissaic<sup>14</sup>.

*Le Roi à tous et chacun de ceux etc.... salut.*

*Sachez que, de notre grâce spéciale, nous concédons à notre cher et fidèle Pierre Amanieu de Moissaic, chevalier, que lui-même ou ses héritiers puisse faire une maison-forte ou forteresse dans la paroisse de Génissac en Entre-Deux-Mers, et fortifier et créneler cette maison ou forteresse de pierre et de chaux, et tenir cette même maison ou forteresse ainsi fortifiée et crénelée pour lui et ses héritiers sans obstacle ou empêchement de notre part ou de n'importe lequel de nos héritiers.*

*De façon cependant que le même Pierre et ses héritiers soient tenus de garnir et garder cette maison ou forteresse aussi bien en temps de guerre que de paix à leurs propres frais et dépenses, et de la remettre à nous et nos héritiers sur notre demande ou celle de nos héritiers comme [sur demande] de nos sénéchaux et de nos héritiers de notre duché d'Aquitaine, quelles que soient nos dispositions à leur égard.*

*En témoignage de quoi, etc....*

*Témoigné par le Roi à Westminster, le 20 mai [1354].*

*Par pétition au Parlement. »*

Il s'agit d'un texte type (on retrouve exactement la même formulation pour les sites voisins d'Ansouhaite ou du Grand Puch) dont les formes redondantes sont faites pour éviter aux partis en présence tout litige ou contestation par la suite. Ces autorisations octroyées par le roi-duc aux seigneurs qui lui étaient fidèles lui permettaient à moindre frais d'assurer la mise en défense des campagnes puisque la construction et l'entretien de ces forteresses restaient à la charge du propriétaire. Cependant, le roi-duc se réservait le droit d'administrer la place lui-même (ou par l'intermédiaire de son sénéchal) en temps de guerre s'il le jugeait nécessaire. Il pouvait ainsi y envoyer des garnisons et nommer un lieutenant qui assurerait le commandement durant les hostilités, sans pour autant remettre en cause la propriété du lieu.

Outre la date et les dispositions juridiques, ce texte nous indique surtout le type de construction qui fut autorisé. Pierre Amanieu avait le droit d'élever « une maison-forte ou une

11. Capra P., *op.cit.*, p. 3-4.

12. Nous y reviendrons plus loin, mais là aussi l'information est erronée et provoqua quelques confusions.

13. La référence précise de cet acte est : 61, rôle 66 (28 Edouard III, 1354), membrane 11.

14. Sur l'original, il est écrit *Moysayk*.

forteresse » ; si le terme employé (*domus fortis / fortalicum*) peut paraître bien laconique, il différencie nettement cette construction d'un château (*castrum*). L'acte précise que la maison ou forteresse pouvait être crénelée, ce qui signifie qu'il pouvait y avoir un chemin de ronde au sommet de la bâtisse et pas uniquement une toiture. De la même façon, le mur d'enceinte pouvait également être doté d'un chemin de ronde. Ce dispositif a son importance car il donne à l'ensemble un réel potentiel militaire en permettant une défense active et non plus seulement une défense passive derrière un simple mur de clôture.

Pierre Amanieu ne se contenta pas d'une simple maison-tour comme celle des Grézillac à Ansouhaite. Il fit élever une forteresse de plan rectangulaire, longue de 38 mètres du nord ou sud pour 30 de largeur. Au moins deux des angles étaient renforcés par une tour ronde et un imposant donjon carré fut élevé, en retrait de l'angle nord-ouest et à cheval sur la courtine, pour surveiller et protéger la porte d'entrée percée au centre de cette même courtine. Un corps de logis et des communs prenaient appui sur le revers des courtines, délimitant une cour centrale d'une vingtaine de mètres de côté.

Cette maison-forte avait en fait le plan d'un véritable petit château tout en se gardant d'être considéré comme tel afin de ne pas subir les foudres du roi-duc.

### Génissac au XV<sup>e</sup> siècle

Durant la guerre de Cent Ans, les archives font souvent défaut pour éclairer l'histoire locale. Seul indice ici, le *Nobiliaire universel de France* mentionne en octobre 1407 le noble homme Guiraud de Moissac, habitant de la paroisse de Génissac<sup>15</sup>, qui devait probablement être le propriétaire de la maison-forte qui nous intéresse. Hormis ce mince témoignage, nous ne connaissons rien de l'histoire de Génissac en cette période troublée.

On ne voit réapparaître Génissac qu'au moment où la maison-forte changea de propriétaire lorsque le comte de Huntingdon, alors lieutenant général du roi d'Angleterre en Guyenne, la confia à Gadifer Chartoise en janvier 1440. Gadifer se vit également concéder pour services rendus à la couronne, la seigneurie haute et basse du château et paroisse de Génissac, avec celle de Moulon et Nérigean. Dès le mois de mai 1440, le roi-duc confirma cette donation et l'augmenta même d'un marché et d'une foire avec en plus, le titre de baron de Génissac. Ainsi, cette terre n'était plus une simple seigneurie, elle prenait dès lors le rang de baronnie.

Comme l'a souligné Jean-Luc Piat, c'est donc dès 1440 que Gadifer Chartoise entra en possession de Génissac et non en 1451 contrairement à ce qui avait pu être écrit auparavant. En effet, Drouyn et les autres auteurs de son temps se basaient

sur un résumé erroné, publié dans le *Catalogue des Rôles Gascons*<sup>16</sup>, qui mentionnait pour cette donation, la date du 18 mai 1451. Il s'agit d'une erreur de transcription faite probablement lors de la publication du catalogue.

D'origine anglaise, ce Gadifer est un personnage étonnant qui connut une carrière exemplaire. Alors qu'il n'était encore qu'un écuyer, le roi le nomma capitaine de Bergerac en 1430. Il mena ensuite plusieurs missions diplomatiques et occupa de nombreux postes importants. Signe d'une grande confiance, Henri VI le fit maire de Bordeaux en 1434 (poste qu'il conserva jusqu'en 1451) ; Gadifer avait entre temps reçu les éperons de la chevalerie et porta dès lors le titre de chevalier. Il était devenu en l'espace de quelques années un des piliers de l'Aquitaine anglo-gasconne.

Mais qu'étaient devenus les Moissac ? Avaient-ils changé de camp, la famille s'était-elle éteinte, leur fidélité était-elle douteuse ? Nous n'en savons rien, mais à un moment où les français se faisaient de plus en plus menaçant et s'approchaient dangereusement du Bordelais, on jugea semble-t-il prudent de placer des hommes de confiance sur les zones frontalières. Le site de Génissac formait une véritable vigie qui, depuis les coteaux de l'Entre-Deux-Mers, surveillait une importante portion des terres outre Dordogne comprenant le château de Fronsac, les villes de Libourne et Saint-Emilion, la route de Castillon et de Bergerac.

Mais le roi-duc n'avait pas confié qu'un poste de guet à Gadifer ; en lui octroyant la seigneurie haute et basse sur trois paroisses, c'est-à-dire la justice, il donnait à Génissac le rang de seigneurie banale. Sur le plan juridique, la maison-forte devenait de fait un château. Par ailleurs, l'autorisation de tenir un marché et une foire offrait une source de revenus non négligeable et surtout faisait du plateau de Génissac un site attractif pour les populations rurales.

Cette concession n'était cependant pas du goût de tout le monde et posa rapidement un problème inattendu. Les gens des paroisses de Génissac, Moulon et Nérigean eurent tôt fait de rappeler au roi-duc que les habitants de la prévôté royale de l'Entre-Deux-Mers (dont ils faisaient parti) avaient obtenu des privilèges interdisant entre autre toute aliénation de leur territoire. Ces habitants tenaient jalousement à ce privilège qui les soustrayait à l'arbitraire de la justice seigneuriale locale. Comme jadis les hommes du nord de l'Entre-Deux-Mers s'étaient élevés contre les prétentions de Bordeaux à adminis-

15. De Courcelles M., *Nobiliaire universel de France*, 1854, tome 17, p. 279.

16. Carte Th., *Catalogue des Rôles Gascons*, 1743, tome 1, p. 236.

trer leurs terres, ceux des environs de Génissac se dressèrent à leur tour pour conserver leurs privilèges. Au bout de deux ans, ils eurent gain de cause et le 25 juillet 1442, Henri VI adressa une lettre au sénéchal de Gascogne pour lui signifier que la concession faite en 1440 était révoquée et rappeler les privilèges des habitants de l'Entre-Deux-Mers<sup>17</sup>. La possession du château de Génissac et de sa seigneurie foncière ne fut cependant pas remise en cause et Gadifer Chartoise en resta le seigneur.

A partir de 1444-1445, Gadifer fut également chargé de la garde de Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande et Biron. Mais l'Angleterre était en proie à des querelles internes et le roi-duc n'avait plus les moyens de ses ambitions pour sa politique continentale ; le duché d'Aquitaine était livré à lui-même et l'avance des français paraissait inexorable...

Suite à la reddition de Bordeaux en 1451, Gadifer Chartoise, jugé probablement trop « anglophile », fut alors démis de ses fonctions.

Contrairement à bien d'autres seigneuries, celle de Génissac ne semble pas avoir été touchée, dans un premier temps au moins, par les remaniements liés au retour sous obédience française. Alors que bien des terres furent données à des fidèles de Charles VII pour les récompenser et mieux contrôler la région (telle la seigneurie de Curton confiée aux de Chabannes), Génissac resta entre les mains de la famille Chartoise après 1453.

On rencontre ainsi dans les archives du château voisin de Montlau (paroisse de Moulon) un Pierre Chartoise, seigneur de Génissac, cité comme témoin dans un acte daté du 17 octobre 1470<sup>18</sup>. Jean-Luc Piat a également repéré ce personnage dans les archives de La Sauve pour cette même année 1470<sup>19</sup>. Les archives de l'abbaye mentionnent ensuite en 1481 un chevalier nommé David Chartoise habitant à Génissac. On notera qu'il n'est plus dit « seigneur de Génissac » ; un autre texte daté de 1507 le qualifie par contre de seigneur du Brana. En effet, la seigneurie de Génissac avait changé de propriétaire en 1479 et David Chartoise dut probablement « se rabattre » sur le village voisin du Brana (peut-être y avait-il une maison noble) qui sera plus tard une métairie du château de Génissac.

## ***La renaissance du château***

### ***L'arrivée de la famille de Chassaignes à Génissac***

Pour toute la partie concernant la famille de Chassaignes, nous reprenons ici les travaux menés par Jean-Luc Piat que nous avons déjà cité à plusieurs reprises. Cet historien et archéologue a longuement étudié la reconstruction de la seigneurie foncière de Génissac entre la fin du XVe et le début du XVIe siècle ;

il s'est plus particulièrement intéressé aux établissements religieux qui se sont installés à proximité du château sur la volonté de ses seigneurs.

Nous ne connaissons pas les raisons précises qui motivèrent ce changement de seigneur. On sait seulement que le roi confisqua la seigneurie de Génissac en 1479 au profit de Jean de Chassaignes, conseiller et second président du Parlement de Bordeaux. Ce dernier obtint du roi Charles VIII en 1483 l'autorisation de tenir à Génissac deux foires par an (le 7 mai et le 22 septembre) ainsi qu'un marché hebdomadaire le mardi. Dans cette paroisse qui était encore « toute dépouillée et appauvrie » comme nous l'indique un acte de cette même année 1483<sup>20</sup>, l'implantation d'un marché avait pour but d'attirer de nouveaux habitants et de créer (ou recréer ?) un pôle de peuplement à proximité du château. Jean de Chassaignes avait probablement les mêmes ambitions que Gadifer Chartoise 40 ans plus tôt ; mais cette fois-ci, la région était en paix et de nombreux immigrants affluaient des régions voisines pour repeupler cet Entre-Deux-Mers dévasté.

### ***Les réaménagements effectués par Michel de Chassaignes***

C'est à la génération suivante, avec Michel de Chassaignes, fils de Jean, que la documentation devient très riche. Michel était seigneur de Gayac en Sarladais, il hérita de Génissac vers 1490 et s'attaqua véritablement au redressement de la seigneurie ainsi qu'à la reconstruction du château.

Un de ses premiers actes, en juillet 1491, fut de faire construire un mur long de 200 « brases », soit environ 325 mètres<sup>21</sup> dans la garenne du château<sup>22</sup>. Le contrat précise que ce mur aurait une hauteur de 9 pieds (environ 2,90 m) pour 7 pieds de large (environ 2,40 m). Le plan de l'Atlas de Génissac<sup>23</sup> réalisé en 1767 situe cette garenne en contrebas du château, sur la pente menant au Canaudonne. Cette pente ne devait

17. La lettre originale est conservée dans les archives du château de Montlau (commune de Moulon) déposés aux Archives municipales de Bordeaux sous la cote 116 S 925. Cette révocation concernait également Gaston de Foix, captal de Buch et seigneur de Benauges, pour des droits similaires qu'il avait reçu sur des paroisses de la prévôté royale de l'Entre-Deux-Mers.

18. Cet acte, comme l'ensemble des archives de Montlau, a été résumé par Drouyn dans ses *Notes Historiques* conservées aux Archives municipales de Bordeaux (Fonds Drouyn-59 S 29 p. 77).

19. Piat J.L., *op.cit.*

20. Acte cité par Robert Boutruche dans, *La crise d'une société, seigneurs et paysans en Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1947.

21. Une brasse équivalait à 1,62 m.

22. A.D.Gir., E terrier 297, f° 4.

23. A.D.Gir., 53 J 4. Nous présenterons se plan en détail un peu plus loin.

pas sembler suffisante pour assurer la défense de ce côté du château ; on décida alors d'élever un mur de soutènement afin de créer un rempart sur le rebord du plateau. Il s'agit probablement du mur qui existe toujours, au moins partiellement au nord et à l'ouest du château.

Bien que l'on ne connaisse pas les dégâts subis par le château durant la guerre de Cent Ans, il est évident qu'il avait beaucoup souffert. Toute la face occidentale du château, côté plateau (donc face au front en cas d'attaque), dut être relevée. C'est le maçon Martial Giraud qui fut chargé des travaux et dès le mois de novembre 1491, il reconnaissait avoir « *fait la tour neuve qui est au sud du château, avec la galerie qui est attenante à cette tour neuve et à la tour carré* »<sup>24</sup>. La courtine ouest conserve par endroit son parement en moyen appareil du XIVe siècle, signe qu'elle n'a pas été entièrement reconstruite, mais seulement réparée. La tour ronde de l'angle sud-ouest, appelée « *tour neuve* » dans le texte, fut par contre entièrement refaite, probablement à l'emplacement d'une tour plus ancienne trop endommagée pour être réparée. L'entrée d'origine du château, jugée trop faible, fut renforcée par un imposant châtelet ; et le donjon, durement éprouvé par les dernières guerres, bénéficia également d'importants travaux.

Outre ces travaux de renforcement des fortifications, Michel procéda en parallèle (ou peu après) à d'importants réaménagements des parties résidentielles. Cependant, l'aspect extérieur du château restait avant tout marqué par des préoccupations d'ordre militaire ; l'heure n'était pas encore au percement de grandes ouvertures dans la muraille.

### ***Les fondations pieuses : un chapitre et un couvent***

Une fois le château rénové, les efforts de Michel portèrent sur la chapelle qu'il fit agrandir en 1496<sup>25</sup> ; on apprend alors qu'elle était dédiée à Notre-Dame de Génissac. En évoquant ces réparations, ce texte prouve également qu'il existait bien une chapelle à cet emplacement avant cette campagne de travaux.

Ces travaux tout juste achevés, la chapelle prit le rang d'une collégiale lorsque Michel et son épouse, Marguerite de Gontaut-Biron, y fondèrent en 1500 un chapitre canonial. Appelé Notre-Dame de la Consolation de Génissac, ce chapitre fut l'une des cinq collégiales du diocèse de Bordeaux sous l'Ancien Régime<sup>26</sup>. Les statuts confirmant cette fondation sont datés du 30 juin 1503<sup>27</sup> ; ils indiquent que ce chapitre serait desservi par six chanoines et détaillent les revenus qui leurs étaient concédés : les 4/5<sup>e</sup> de la dîme de Génissac (dont le seigneur de Génissac avait reçu l'inféodation) et un journal de pré pour chaque chanoine.

Entre temps, Michel avait établi un second établissement religieux à ne pas confondre avec le premier. Le 15 janvier 1501, il fonda un couvent pour le rétablissement de son frère tombé gravement malade (Jean de Chassaignes, abbé de La Sauve). Ce couvent serait confié à l'ordre des Cordeliers de l'Observance et porterait le nom évocateur de Notre-Dame de la Recouvrance. Il fut finalement confié aux Dominicains qui s'installèrent au pied de la Motte de la Moinerie. L'acte de fondation, publié par Guinodie dans son Histoire de Libourne<sup>28</sup>, détaille les revenus concédés à ce nouvel établissement. Ils seraient pris sur la seigneurie de Gayac en Périgord (propriété de Michel de Chassaignes) pour ne pas amputer la seigneurie de Génissac qui était déjà chargée des revenus octroyés aux chanoines et à l'hôpital [de Génissac]<sup>29</sup>. On voit donc ici clairement que le chapitre canonial existait auparavant<sup>30</sup>. Il y avait bien deux établissements religieux à proximité du château de Génissac : un chapitre canonial affecté à la chapelle du château (devenue de fait une collégiale) et un couvent installé au pied de la motte de La Moinerie.

L'hôpital cité dans cet acte devait également être implanté sur ce site de la Moinerie ; il s'agit en effet très certainement de l'aumônerie mentionnée dans les textes modernes et qui a laissé son nom au lieu. Cet hôpital ou aumônerie est donc lui aussi antérieur au couvent de Notre-Dame de la Recouvrance ; les archives du château de Génissac conservent d'ailleurs des textes à son sujet dès 1491<sup>31</sup>. Le site de la Moinerie n'a donc pas été abandonné lors de la construction du nouveau château (en 1354) ; l'occupation des lieux s'est poursuivie et a même connue un regain avec l'implantation du couvent.

Michel de Chassaignes mourut en 1517 et fut inhumé dans sa chapelle de Génissac dans un tombeau qu'il avait commandé quelques années plus tôt pour lui et sa femme. C'est très certainement ce tombeau qui fut retrouvé en 1860 et dont on peut voir aujourd'hui une reproduction exposée dans la chapelle du château (l'original étant conservé au musée d'Aquitaine).

24. A.D.Gir., E terrier 297, f° 4.

25. Pour le détail de ces reconstructions, se reporter aux travaux publiés par Jean-Luc Piat (*op.cit.*).

26. Loupès Ph., *op.cit.*, p. 213 et suivantes.

27. A.D.Gir., G1 663-10 (devant le notaire Desaye).

28. Guinodie, *op.cit.*, tome 3, p. 425-429.

29. *Idem*, p. 428.

30. Edouard Guillon, dans son article sur le château de Génissac (*Les châteaux de la Gironde*, tome II, 1867 p. 312), écrit à tort que le *Couvent* devint plus tard le *Chapitre*.

31. Textes mentionnés dans l'inventaire réalisé en janvier 1789 ; leur contenu ne nous est malheureusement pas parvenu.



Fig. 2.- Etat actuel.

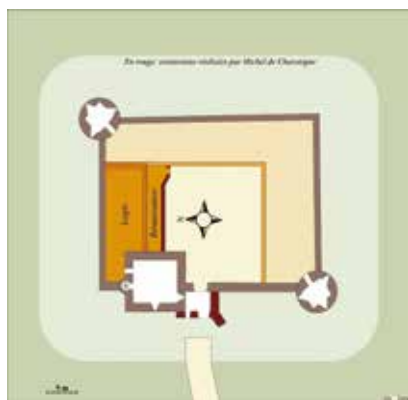


Fig. 3. - Etat XVIe siècle.

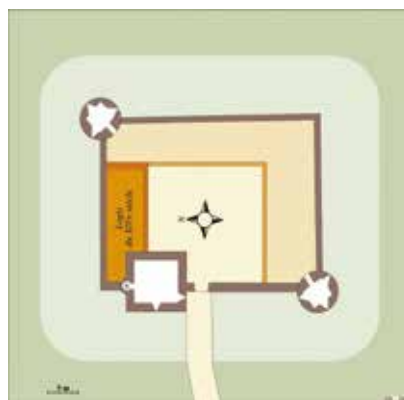


Fig. 4. - Etat XIVe siècle.

### ***Le château et ses seigneurs durant la période Moderne***

La succession des seigneurs de Génissac fut ensuite assez complexe et même mouvementée. Par mariage, le château passa à la famille de Ségur puis à la génération suivante aux Pierre-Buffière avant d'échoir dans les premières années du XVIIe siècle à la famille Jousserand qui resta propriétaire des lieux durant près de 150 ans<sup>32</sup>. C'est très certainement à cette dernière famille que l'on doit les réaménagements modernes qui transformèrent l'austère forteresse en demeure ouverte sur la campagne. On peut également lui attribuer l'imposant corps de bâtiment classique qui ferme la basse-cour et accueille les chais, cuiviers et greniers de la propriété. Parfois appelée « Château-Neuf », cette construction ostentatoire est peut-être à l'origine (au moins pour partie) de la ruine des Jousserand qui durent vendre Génissac à leurs riches cousins de la famille Durfort-Civrac en 1744. Ces derniers ne résidèrent pas à Génissac qui n'était pour eux qu'une source de revenus supplémentaires parmi leur énorme patrimoine<sup>33</sup>.

Les nombreuses querelles de successions que connut cette famille nous ont offerts deux documents d'une valeur inestimable pour l'histoire du château de Génissac. Il s'agit d'une part de « *l'Atlas des plans du château, domaines et fiefs de la seigneurie de Génissac* »<sup>34</sup> qui recense avec précision toutes les terres dépendant du château en 1767<sup>35</sup> ; et d'autre part, d'un inventaire réalisé au printemps 1789 qui nous livre un précieux témoignage de l'état de la seigneurie de Génissac à la veille de la Révolution<sup>36</sup>.

Déclaré bien national quelques mois plus tard, ce patrimoine fut divisé en 52 lots<sup>37</sup> et vendu aux enchères en 1794<sup>38</sup>.

### ***Etude architecturale***

Dans cette partie dédiée à l'architecture, nous nous proposons de retracer les grandes évolutions du château de Génissac afin d'approcher au plus près de l'état originel de la forteresse de 1354. Nous analyserons en détails les nombreux indices disséminés aux milieux des murs qui, mis bout à bout, nous permettront d'avancer des hypothèses de restitution fiables pour les parties disparues.

Nous avons ainsi réalisé trois plans retraçant les trois grands états successifs que nous avons identifiés ; à savoir de façon régressive :

- l'état actuel qui n'a presque pas évolué depuis le XVIIIe siècle (fig. 2),
- l'état Renaissance suite aux travaux menés par les Chassigny entre la fin du XVe siècle et le début du XVIe (fig. 3),
- l'état primitif du XIVe siècle (fig. 4).

32. Lors de nos recherches, nous avons pu rétablir la succession complète des seigneurs de Génissac durant la période moderne mais elle serait trop fastidieuse à présenter ici dans le détail et n'apporterait pas énormément pour la compréhension du château en lui-même.

33. Les Durfort-Civrac possédaient entre autres le marquisat de Civrac et le comté de Blaignac dans la région. Voir à ce sujet l'article de Jean-François Duclot (Les seigneurs de Blaignac au XVIIe et XVIIIe siècle, dans *Mémoires de Pays des Branne*, première livraison, 1986, p. 45-50).

34. A.D.Gir., cote 53 J 4.

35. Y sont indiqués la superficie de chaque parcelle, le seigneur duquel elle dépendait, et parfois même le montant des redevances.

36. AD 33, cote 5 B 422 (1789)

37. Par un heureux hasard, une affiche de l'avis de vente aux enchères du château de Génissac et des biens qui en dépendaient est conservée dans le fonds Bigot déposé aux Archives Départementales de la Gironde (cote 8 J 566 - chemise Génissac).

38. Marion & Banzacar, *Vente des Biens nationaux*, 1912, tome II, p. 399 (lot n° 21).



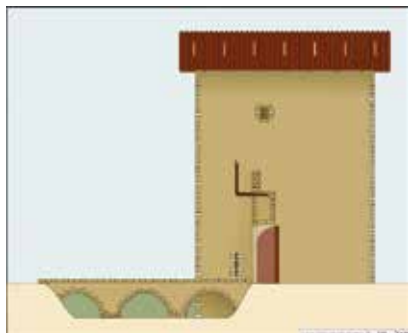


Fig. 5a et 5b. - Restitution de l'état primitif (milieu du XIVe siècle).

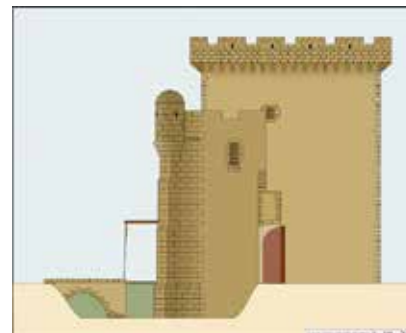


Fig. 6a et 6b. - Restitution de l'état Renaissance (début du XVIe siècle).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, commençons par décrire en quelques lignes le plan d'ensemble du château de Génissac. Son enceinte forme un quadrilatère long de 38 mètres du nord au sud pour 30 mètres de large d'est en ouest. Deux de ses angles, au nord-est et au sud-ouest, sont renforcés chacun par une tour circulaire de 7 mètres de diamètre marquant une forte saillie sur le mur d'enceinte. Implanté légèrement en retrait de l'angle nord-ouest, un donjon carré (d'une dizaine de mètres de côté) chevauche la courtine occidentale et surveille l'entrée du château.

La construction d'origine a évidemment été altérée au gré des destructions, agrandissements et aménagements successifs, mais l'agencement général reste assez lisible. Les parties d'origine (c'est-à-dire la maison-forte du XIVe siècle) sont aujourd'hui « aisément » identifiables grâce à leurs assises de moellons équarris en moyen appareil si caractéristiques des fortifications des XIIIe-XIVe siècles.

Les parties Renaissance et les réaménagements effectués à cette période (fin XVe-début XVIe siècle) se caractérisent entre autre par l'emploi de pierre de taille et surtout par la mouluration des baies (accolades, chanfreins, moulures prismatiques,...).

Pour les réaménagements postérieurs, la quasi absence de décor et les enduits rendent difficile l'identification des campagnes de travaux et leur datation. S'y rattachent toutes les grandes ouvertures (fenêtres et portes) ainsi qu'évidemment, tous les réaménagements venus modifier les constructions antérieures.

Enfin, pour rendre plus explicites ces deux premières phases, il nous a semblé utile de réaliser une restitution de la façade occidentale du château telle qu'elle pouvait être au milieu du XIVe siècle puis au début du XVIe siècle (fig. 5a, 5b et 6a, 6b).

## *L'enceinte principale*

### *Les courtines sud, est et nord*

Le quart sud-est de la forteresse ne conserve plus aucune trace de fortifications. Comme nous l'avons expliqué plus haut, on a longtemps dit que monsieur Belleuvre avait fait abattre au début du XIXe siècle la tour qui s'y trouvait ; or, le plan de 1767 (ci-dessous) montre clairement qu'elle n'existait déjà plus à ce moment là. Cette hypothétique tour n'a d'ailleurs probablement jamais existé ; les deux autres tour suffisant amplement pour assurer le flanquement des courtines d'une simple maison-forte <sup>39</sup> (fig. 7a et 7b).

Le plan de 1767 ne permet pas de dire si la courtine avait déjà disparu, mais il présente dans cet angle sud-est un bâtiment rectangulaire. L'avis de vente aux enchères de 1794 indique qu'il s'agissait d'un chai à bois avec une cave située en dessous. Cette cave existe toujours, mais il est difficile de la dater ; on précisera seulement qu'elle est inscrite dans l'emprise de l'enceinte.

Le cadastre de 1825 est très sommaire quant à la description du bâti, on voit seulement que le chai occupait tout le revers de l'enceinte sud alors qu'il n'en prenait que la moitié en 1767. Par ailleurs, on observe un pan coupé au niveau de l'angle sud-est ; est-ce une approximation de dessinateur du cadastre, ou bien faut-il y voir l'arrachement d'une ancienne tour ? Rien de tel n'apparaissant sur le plan de 1767, il est donc difficile de trancher.

39. A.D.Gir., 53 J 4.



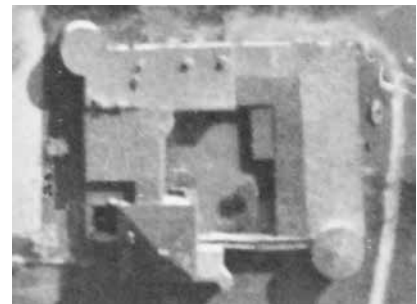
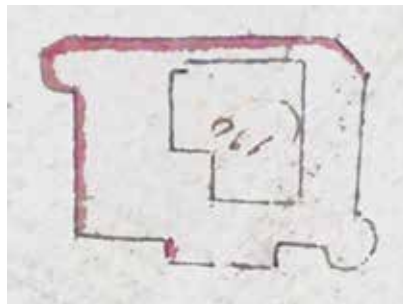
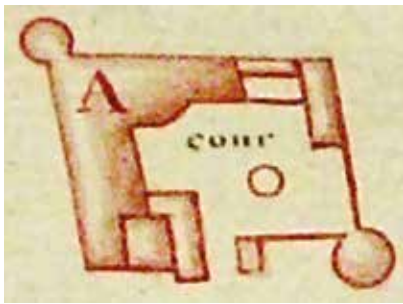


Fig. 7a et 7b. - Plan de Génissac en 1767 (à gauche) et cadastre de 1825 (à droite).

Fig. 8. - Photo aérienne du château réalisée en 1954 (©IGN).



Fig. 9a et 9b. - Courtine orientale (à gauche) et départ de la courtine nord (à droite) à partir de la tour nord-est.

Aujourd'hui, cette partie du château présente un aspect légèrement différent. Une vaste grange est venue remplacer (durant le XIXe ou au début du XXe siècle) l'ancien chai et dépasse largement l'emprise de l'ancienne courtine sud. Elle n'occupe actuellement que la moitié de ce côté du château mais une photo aérienne réalisée en 1954 nous montre qu'elle se prolongeait alors jusqu'à la tour ronde de l'angle sud-ouest (fig. 8).

La courtine orientale subsiste encore pour moitié. On la repère grâce à son épaisseur (environ 1,10 m contre 60 à 70 centimètres pour les murs n'ayant pas de fonction défensive) et surtout, grâce au moyen appareil de moellons assisés que l'on identifie ça et là entre les travées des baies modernes en pierres de taille. Côté nord, on ne retrouve que les premiers mètres de la courtine identifiable uniquement par son épaisseur. Le reste du mur, jusqu'à l'angle nord-ouest de l'enceinte, a été entièrement reconstruit au XVIIe ou au XVIIIe siècle, en lieu et place de l'ancienne muraille. Ce mur, épais d'environ 70 centimètres, est régulièrement renforcé de chaînages harpés en pierres de taille et scandé de larges baies disposées en travées sur deux niveaux (fig. 9).

L'angle nord-est de l'enceinte est renforcé par une tour ronde dont le diamètre avoisine les 7 mètres. Elle marque une forte saillie par rapport à l'angle, ce qui lui permettait d'assurer un bon flanquement des courtines grâce à ses archères. On en comptait trois au rez-de-chaussée et autant au premier étage. Le deuxième étage ayant été reconstruit lors de récents travaux (il était jusqu'alors tronquée au niveau du toit des bâtiments voisins)<sup>40</sup>, il est impossible de savoir si il était doté d'archères à l'origine.

40. Une ligne de tuiles placée entre les assises de pierres lors de la restauration permet de bien visualiser la partie reconstruite dans le courant des années 1980.



Fig. 10a, 10b et 10c.-  
Anciennes archères  
de la tour nord-est.

Les deux archères qui protégeaient la courtine orientale ont d'abord été réaménagées pour l'utilisation d'arquebuses comme nous l'indique l'orifice circulaire à la base de l'une d'elle, puis élargies en fenêtres pour enfin, être condamnées et transformées en placards ! Les archères axiales ont elles aussi été aménagées en fenêtres. Une seule archère subsiste à peu près intacte, au premier étage côté nord, seulement élargie pour l'adapter aux armes à feu. Celle située en dessous fut transformée en lucarne, mais la fente de tir est encore bien visible sous cette dernière (fig. 10a, 10b, 10c).

Ces courtines nord et est font face à la vallée, mais le château n'étant pas bâti sur le rebord du plateau, il n'était donc pas suffisamment défendu par la pente. Cela impliquait nécessairement la présence d'un fossé, creusé au pied de l'enceinte, qui devait délimiter une étroite bande de terre (ou/et de rocher) entre le château et la pente ; créant ainsi un premier rempart comme on en voit des similaires sur les châteaux voisins de Curton et Preyssac. A Génissac, le fossé a totalement disparu de ce côté ; peut-être fut-il comblé lors de l'aménagement du mur de soutènement sur le rebord du plateau par Michel de Chassignes<sup>41</sup>. Bien que nous n'ayons aucun indice attestant de l'existence de ce fossé, il semblerait très étonnant qu'il n'y en ait pas eu car sans fossé, les courtines perdent beaucoup de leur efficacité. Par ailleurs, un fossé existait encore du côté du plateau lorsque Drouyn visita Génissac en 1860. La présence d'un fossé ceinturant l'ensemble du château nous paraît donc tout à fait évidente.

### ***La face occidentale*** (fig. 11)

Tournée vers le plateau, cette face est la partie la plus emblématique du château de Génissac. C'est par ce côté que l'on pénètre dans le château, mais c'est aussi le côté le plus

exposé à une attaque. La courtine occidentale concentre donc à la fois des exigences ostentatoires et des impératifs militaires.

Nous l'avons vu dans le volet historique de cet article, toute cette partie du château fit l'objet d'importants travaux à la fin du XVe siècle. Il ne s'agissait pas simplement d'adapter les fortifications à l'utilisation des armes à feu ; il fallait relever ces murs qui, à l'évidence, avaient fortement souffert lors des dernières campagnes de la guerre de Cent Ans. Le château devait être en grande partie ruiné.

### ***La tour sud-ouest***

La tour ronde de l'angle sud-ouest, dite « tour neuve » dans un acte de 1491<sup>42</sup>, fut entièrement reconstruite ; ses murs de moellons tout-venant grossièrement assisés tranchent avec l'appareillage plus régulier des murs du XIVe siècle (fig. 12).

Cette tour, de dimensions proches de celle de l'angle opposé, renferme quatre niveaux. Les deux premiers étaient entièrement dédiés à la défense, avec trois canonniers battant les fossés au niveau du rez-de-chaussée, et trois petites arquebuses au premier étage. Ces deux pièces, de plan carré, étaient accessibles depuis la cour mais ne communiquaient pas avec les niveaux supérieurs. La porte du rez-de-chaussée, qui ouvre aujourd'hui sur le jardin, est évidemment bien plus récente. A sa place, le dessin du château en 1767, représente une petite fenêtre que l'on voit encore sur une gravure de Drouyn<sup>43</sup>.

41. Voir le paragraphe traitant des travaux réalisés par Michel de Chassignes.

42. A.D.Gir., E terrier 297, f°4.

43. Drouyn L., *La Guienne militaire*, 1865, planche 95.



Fig. 11. - Façade occidentale du château de Génissac en 1767 (Atlas de Génissac, A.D.Gir., cliché Melle Bidalun).

Fig. 12. - Tour sud-ouest.



Les deux niveaux supérieurs, accessibles par le chemin de ronde de la courtine, avaient par contre une vocation résidentielle. La pièce du deuxième étage est éclairée par une petite fenêtre à coussiège et surtout, est dotée d'une grande cheminée. De chaque côté de cette dernière, deux portes reliaient les courtines sud et ouest. Enfin, un escalier ou une échelle permettait d'accéder au dernier étage qui n'avait pour seules ouvertures qu'une lucarne vers l'extérieur et une petite fenêtre sur la cour. Le sommet de la tour était coiffé d'un chemin de ronde sur mâchicoulis dont il ne reste plus aujourd'hui que les consoles (c'était déjà le cas en 1767).

On notera que les deux petites fenêtres à croisée (celles du premier et du deuxième étage), à première vue similaires, ne furent en fait probablement pas installées en même temps. Celle du haut est parfaitement intégrée dans le mur, signe qu'elle est contemporaine de ce dernier ; par ailleurs, des traces de scellement indiquent qu'elle disposait d'une grille en fer forgé empêchant toute intrusion depuis l'extérieur. A l'inverse, la fenêtre du premier étage ne conserve aucune trace d'une telle grille ; mais surtout, le parement très perturbé autour de son encadrement semble indiquer qu'elle fut rajoutée *a posteriori*, à une période où les préoccupations défensives étaient devenues secondaires.

### La courtine occidentale

Faisant face au front d'attaque, cette courtine était évidemment très exposée et pour en renforcer la résistance, on la fit plus épaisse que les trois autres (environ 1,60 m d'épaisseur contre 1,10 m pour les courtines nord et est).

Comme la tour ronde, cette courtine fut refaite en 1491. Mais côté extérieur, le parement de moyen appareil du XIV<sup>e</sup> siècle est en grande partie en place, signe que le mur n'a pas été entièrement reconstruit, mais « juste » réparé. Le tiers supérieur de la courtine (en pierre de taille) indique par contre clairement la partie reconstruite. Cependant, il a été repris lors de travaux réalisés il y a quelques décennies ; ce qui nous interdit toute analyse détaillée. Le sommet de la courtine avait de toute façon disparu bien avant (ni le dessin de Drouyn, ni même celui de 1767 ne le représentent) si bien que l'on ne dispose d'aucun indice sur la forme de ce chemin de ronde. Était-il doté d'un simple parapet droit (comme aujourd'hui) ou bien crénelé ? Avait-il des mâchicoulis (comme sur les tours voisines) ou peut-être des hourds<sup>44</sup> ?

Sur la restitution que nous proposons de la façade dans son état XIV<sup>e</sup>, nous avons pris le parti de représenter des hourds à titre d'hypothèse, de la même façon que nous présentons un

44. La présence de hourds se repère aujourd'hui par l'intermédiaire des trous de boulins (à la base du chemin de ronde) dans lesquels prenaient place les poutres supportant la galerie. Ainsi, on en identifie sur l'enceinte de Rions (élevée vers 1330) ou encore sur les châteaux de Benauges et de Rauzan (fin du XIII<sup>e</sup> siècle-première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle).





Fig. 13a et 13b. - Entrée primitive de la maison-forte (à gauche) et châtelet ajouté en avant à la fin du XVe siècle (à droite).

parapet crénelé pour l'état du XVIe siècle. Avec les mâchicoulis figurés au sommet des tours, nous avons avant tout cherché à illustrer les différents types de chemins de ronde qui ont pu exister à Génissac.

### *L'entrée du château* (fig. 13a, 13b)

L'entrée du château prend place au milieu de la courtine occidentale. Lors de la construction de la maison-forte en 1354, on se contenta d'une simple porte voûtée en arc brisé percée dans la muraille. Elle était fermée par deux vantaux en bois et ne disposait ni de herse, ni de pont-levis ; ce qui impliquait nécessairement la présence d'un pont dormant pour enjamber le fossé. Sur notre restitution, nous proposons un pont en pierre mais il aurait tout aussi bien pu être en bois. La défense de cette porte était seulement assurée par les archères latérales des tours voisines et par le sommet de la courtine. Il faut cependant garder à l'esprit que les massifs vantaux en chêne, verrouillés par des poutres, offraient tout de même une certaine résistance et que pour les enfoncer, l'assaillant subirait inévitablement des pertes. C'est avant tout dans cette optique de dissuasion que cette maison-forte (comme la plupart) fut conçue.

Selon nous, c'est justement cette porte faiblement défendue qui différenciait cette maison-forte d'un véritable château (au sens militaire du terme). La dissuasion était le plus souvent suffisante pour éloigner une petite troupe de brigands. Au pire, Génissac avait parfaitement les moyens de résister à une petite armée ; à l'abri derrière les murailles, quelques dizaines de soldats suffisaient pour tenir en respect plusieurs centaines d'hommes. Par contre, ce type de fortification ne représentait pas de véritable menace pour une armée plus imposante et bien équipée. Enfin, il faut garder à l'esprit que la vocation première de cette maison-forte de Génissac était surtout de surveiller les environs, non d'être « La » place stratégique de la région.

Lors du redressement des fortifications de Génissac à la fin du XVe siècle, on ajouta un massif châtelet en avant de la porte primitive. Cette extension modifia fortement la physionomie de cette face du château, mais surtout, elle en accrut considérablement le potentiel défensif. Cette entrée monumentale avait également une fonction ostentatoire comme en atteste le soin apporté à sa construction. Ici, on employa un bel appareil en pierre de taille. L'un des angles est épaulé par un imposant contrefort couronné d'une échauguette. Une seconde échauguette, légèrement plus petite, renforçait l'angle opposé et était reliée à la première par un parapet sur mâchicoulis qui assurait la défense des portes. L'entrée du château compta dès lors deux portes, une piétonne et une charretière, fermées chacune par un pont-levis à flèche dont on identifie encore les rainures qui accueillaient le bras (la flèche) servant à relever le pont mobile (fig. 14a et 14b).

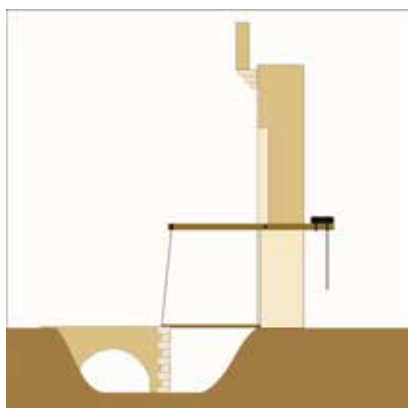
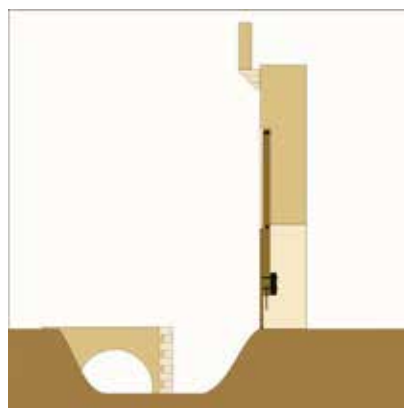


Fig. 14a et 14b. - Coupe schématique d'un pont-levis à flèche en position ouverte (à gauche) et fermée (à droite).



La hauteur de la feuillure nous indique la longueur du pont-levis, soit ici, environ 3,50 m. Le fossé qui protégeait cette face du château était par contre bien plus large afin de maintenir l'assaillant à une distance respectable des tours (et en particulier du contrefort du châtelet qui s'avance profondément dans le fossé). Le pont-levis ne suffisait donc pas à enjamber l'ensemble du fossé ; un pont dormant assurait obligatoirement la jonction entre le pont-levis et l'autre extrémité du fossé. Dans notre restitution, nous avons représenté un pont en pierre, mais comme pour la phase présente, ce pont dormant pouvait tout aussi bien être en bois (fig. 15).

De ce côté de l'enceinte, le fossé était encore partiellement visible lorsque Drouyn visita Génissac en 1862. Sur la gravure qu'il publie dans la *Guienne Militaire*<sup>45</sup>, on voit qu'un pont en pierre joignait directement le châtelet (devenus inutiles, les ponts mobiles avaient disparu depuis bien longtemps) et dans le fossé, une masure à un étage (aujourd'hui disparue) était blottie dans l'angle du châtelet et de la courtine<sup>46</sup>.



Fig. 15. - Gravure de Léo Drouyn représentant la façade occidentale de Génissac en 1862.

Mais revenons au châtelet, lorsque l'on passait le pont-levis, on pénétrait dans une antichambre qui pouvait rapidement se transformer en souricière pour l'assaillant. En effet, il devait alors buter sur la porte du XIV<sup>e</sup> siècle et se trouvait sous le feu d'une archère du donjon (dont il sera question plus loin) ainsi que d'une petite canonnière percée dans la courtine comme le laisse penser une ouverture située sur la gauche de la porte primitive. Enfin, le plafond était peut-être doté d'un assommoir desservi depuis la petite pièce de l'étage. Ce type de dispositif rendait une éventuelle attaque très périlleuse, et pour couronner le tout, Drouyn nous dit que le sol de cette antichambre était bien plus bas que le seuil des portes. Il devait donc y avoir un plancher amovible qui, une fois enlevé, laissait place à une fosse.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des éléments défensifs que nous venons de citer avaient disparu. Sur le dessin de 1767, on voit que le chemin de ronde et ses deux échauguettes étaient déjà arasés ; il n'y avait plus de pont-levis et la porte piétonne était murée. Elle n'a été rouverte que récemment, tout comme les trois rainures des ponts-levis.

### Le donjon

Dans un château, le donjon symbolise à lui seul le pouvoir seigneurial et bien des maisons-fortes se résument à cette seule construction (on parle alors de maison-tour comme à Ansohaite dans la commune voisine de Moulon). A Génissac, le donjon reste évidemment la partie la plus symbolique, mais il ne constitue qu'une partie de la maison-forte, non l'élément principal.

Etonnamment, on ne l'a pas implanté dans l'angle de l'enceinte (ce qui lui aurait permis de surveiller à la fois les courtines ouest et nord) mais en retrait de 4,50 m par rapport à cet angle. En l'élevant à cheval sur la courtine occidentale et à

45. Drouyn L., *op.cit.*

46. Cette construction n'apparaît pas sur le dessin de 1767.



Fig. 16. - Face occidentale du donjon.

cet endroit, on a ici clairement privilégié la défense de la porte par rapport à celle de la face nord dont le flanquement était assuré uniquement par la tour ronde de l'angle nord-est.

Ce donjon carré, de 10 mètres de côté, marque une saillie de 3,30 m par rapport à la courtine. Cette position avancée permettait à l'une de ses archères (aujourd'hui murée et transformée en placard) de surveiller efficacement l'entrée primitive du château. Lorsque l'on édifia le châtelet, c'est cette même archère qui défendait le passage (fig. 16).

Outre cette archère, le rez-de-chaussée du donjon en possédait également une seconde percée au centre du mur occidental, face au front d'attaque. Cette meurtrière a disparu lorsque l'on aménagea la grande porte-fenêtre qui ouvre aujourd'hui sur le jardin, mais un dernier indice atteste de sa présence. On remarque en effet au-dessus du linteau de la porte un arc de décharge. Il ne faut pas y voir les restes d'une

ancienne porte ; il s'agit d'un dispositif architectural destiné à décharger un point faible du mur de la poussée exercée par le poids de ce même mur. Les pierres ainsi disposées en arc de cercle repoussent les charges sur les côtés, ce qui a donc pour effet de soulager la partie située sous l'arc. On retrouve souvent ces arcs de décharge au-dessus des linteaux de portes, de fenêtres ou encore de cheminées ; mais également sur des fortifications dans le même but de soulager un point faible de la muraille comme une archère par exemple (on rencontre ce cas au château de La Réole). Ici, cet arc n'est pas centré par rapport au linteau de la porte, il n'a donc pas de lien avec cette dernière et correspond bien à un état antérieur.

Ces deux meurtrières devaient être les seules ouvertures de ce rez-de-chaussée qui ne disposait probablement d'aucune porte communiquant sur la cour. Au départ au moins, il ne devait y avoir qu'une seule porte donnant sur un étroit escalier à vis ménagé dans l'épaisseur du mur nord. Cet escalier, en légère saillie sur l'extérieur, démarre aujourd'hui au niveau du premier étage, mais au rez-de-chaussée, le volume circulaire de sa cage apparaît encore nettement. Comme bien souvent à cette époque, l'entrée du donjon devait se situer au premier étage et c'est à partir de là que l'on accédait aux autres niveaux ; en l'occurrence ici par l'escalier à vis que nous venons de mentionner.

Le rez-de-chaussée du donjon communiquait-il directement avec le logis voisin ? Pour l'état d'origine, il est difficile de se prononcer ; par contre, une porte murée, dont le linteau a accolade la situe entre la fin du XVe et le début du XVIe siècle, nous indique qu'à cette époque au moins, les deux rez-de-chaussée étaient reliés. Cette porte fut murée au XVIIe siècle lorsque l'on aménagea une imposante cheminée. C'est à ce moment là que l'on supprima les marches de l'escalier pour ménager une nouvelle porte ouvrant sur le logis dans l'angle entre le donjon et la courtine. Les trois autres portes (sur le jardin, sur la cour et sur le couloir du logis) furent probablement aménagées lors de ces travaux ou au plus tard, au siècle suivant (fig. 17a, 17b, 17c).

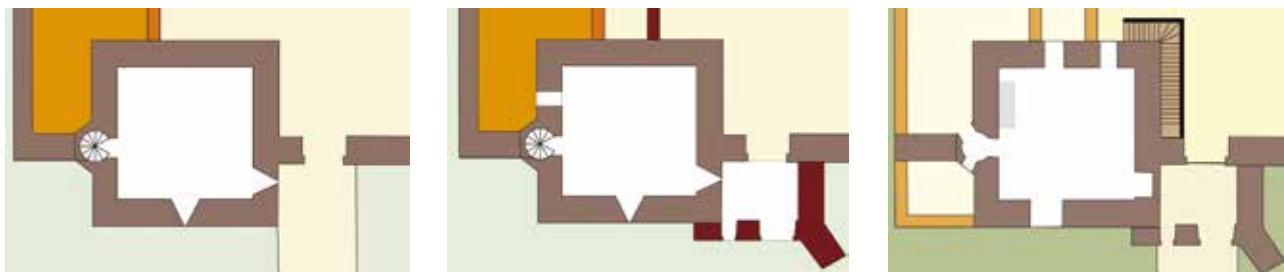


Fig. 17a, 17b et 17c : Restitution des états successifs du rez-de-chaussée du donjon et de l'agencement de l'angle nord-ouest du château ; avec de gauche à droite : l'état d'origine (1354), les réaménagements de la fin du XVe siècle, et enfin, l'état actuel (proche de l'état du XVIIe siècle).





Fig. 18. - Clé de voûte de la salle du rez-de-chaussée.

Existait-il une cheminée auparavant ? Si oui, elle n'était évidemment pas à cet emplacement, et les autres murs n'en conservent aucune trace. Cette pièce en était peut-être dépourvue. D'ailleurs, on peut se poser la question de sa fonction d'origine. Avec les deux archères, la vocation militaire est évidente mais elle ne devait pas être la seule. En effet, si la présence de la voûte sur croisée d'ogive s'explique aisément par la nécessité de renforcer la base du donjon, le décor sculpté sur la clé de cette même voûte témoigne plutôt d'une pièce d'apparat (fig. 18).

Ce sont les armoiries du propriétaire, « parties de trois pals et de quatre bandes ». Nous ne connaissons pas les armoiries de la famille de Moissac mais la forme de l'écu ne laisse pas de doute sur la datation ; il s'agit bien d'un blason du XIV<sup>e</sup> siècle. Il paraît étonnant que l'on ait apporté tant de soin au décor d'une simple salle de garde ; cette pièce devait donc avoir une seconde fonction. Elle n'était cependant pas « la » grande salle du château. Cette grande salle, pièce d'apparat par excellence, est toujours située à l'étage, généralement au premier (l'étage noble). A Génissac, il devait en être ainsi ; le premier étage du donjon étant entièrement dédié au résidentiel.

La salle était éclairée par deux baies géminées à coussièges percées dans le mur occidental. Une seule est encore visible depuis l'extérieur, elle fut murée lorsque l'on aménagea une grande fenêtre (probablement au XVII<sup>e</sup> siècle à en juger par les moulures de l'encadrement et de l'appui). La seconde fut transformée dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle comme l'atteste l'élégante mouluration de son encadrement et de son meneau. Cette fenêtre était protégée par une grille dont l'on perçoit encore les trous de scellement (fig. 19a, 19b, 19c).

Deux autres fenêtres de dimensions moindres leurs faisaient face. Egaleme nt logées dans une niche dotée cette fois-ci d'un seul coussiège, l'une prenait son jour au dessus du toit du logis et fut condamnées lors de la surélévation de ce dernier ; l'autre donne directement sur la cour. Cette dernière fenêtre fut par la suite transformée en demi-croisée.

Ce premier étage compte pas moins de quatre portes. Dans le mur nord, une première donne accès à l'escalier en vis desservant les étages. Face à elle, une seconde porte ouvre sur le chemin de ronde <sup>47</sup>. Enfin, le mur oriental est percé de deux portes ; l'une ouvrant sur le couloir de l'étage du logis et une seconde aujourd'hui murée. Cette dernière, avec ses deux coussinets supportant le linteau, est justement la plus ancienne de toutes (et probablement la seule dans son état d'origine). Il s'agit certainement de l'ancienne entrée du donjon, accessible depuis un escalier qui devait longer la façade du logis primitif. L'agrandissement du logis à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle a entraîné la condamnation de cette porte ; on en a alors ouvert une nouvelle juste à côté afin d'accéder directement au nouvel étage du logis.

Comme pour la pièce du rez-de-chaussée, on trouve ici une imposante cheminée du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la même question : en remplace-t-elle une plus ancienne ? Là non plus,

47. L'encadrement de cette porte ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une création moderne ou bien d'un réaménagement d'une porte plus ancienne.



Fig. 19a, 19b et 19c. - Fenêtres éclairant le premier étage du donjon : baies géminées ouvrant sur l'extérieur (à gauche et au milieu) et demi-croisée donnant sur la cour (à droite).



nous n'avons aucun indice mais cette fois, rien ne s'oppose à la présence d'une cheminée plus ancienne au même endroit.

A gauche de la cheminée, la porte de l'escalier donne accès au second étage. La partie haute du donjon ayant beaucoup souffert durant la guerre de Cent Ans, elle fut partiellement remontée lors des travaux de la fin du XVe siècle comme l'indique nettement le parement extérieur de la façade occidentale. Sur ce côté, la régularité des pierres de tailles tranche avec le reste de la construction. Mais contrairement à ce qui a pu être dit, le donjon n'a pas été surélevé d'un étage à la fin du XVe siècle, il a « seulement » été réparé. L'appareillage du XIVe siècle est en effet bien en place sur les trois autres faces, signe que ce donjon comportait déjà un second étage avant ces travaux.

Comme pour les deux autres niveaux, on perça au XVIIe siècle sur la façade ouest une grande fenêtre en lieu et place d'une plus ancienne dont on distingue encore un piédroit et les trous de scellement de la grille. A en juger par ses dimensions, elle devait être similaire aux baies géminées du premier étage. Ce deuxième étage est aujourd'hui divisé en trois chambres, mais à l'origine, il ne formait qu'une grande pièce accessible depuis l'escalier en vis par une porte dotée d'un linteau à accolade caractéristique de l'architecture dite « gothique flamboyant »<sup>48</sup>. La salle était chauffée par une cheminée dont les restes (piédroits et linteau de la hotte aux bords chanfreinés) semblent eux aussi indiquer les travaux de la fin du XVe siècle. Comme l'étage inférieur, cette pièce était éclairée par plusieurs fenêtres. Outre la baie géminée que nous venons de présenter, il y avait également une petite fenêtre au sud donnant sur le chemin de ronde, et une demi-croisée à l'est (identique à celle du premier étage). Juste à côté, une porte communique avec un couloir dans le comble du logis. Depuis l'extérieur, on s'aperçoit que cette dernière porte dépasse largement de la toiture du logis ; signe qu'il devait s'agir à l'origine d'une fenêtre prenant son jour au dessus du logis avant que ce dernier ne soit agrandi et surélevé.

Cet étage du donjon disposait d'une dernière ouverture qui n'est plus aujourd'hui visible que de l'extérieur sur la face nord. Étonnamment, cette « fenêtre » au linteau chanfreiné est implantée au ras des mâchicoulis et descend jusqu'au sol de la pièce signe d'évidentes modifications.

Enfin, le donjon se terminait par une terrasse, véritable poste de commandement du dispositif défensif de la maison-forte. Du fait de l'implantation du donjon à cet endroit de l'enceinte, sa terrasse contrôlait à la fois la cour du château, ses courtines, son entrée, sa basse-cour vers le plateau et tout les environs. Nous ne savons rien du chemin de ronde d'origine. Étaient-ce des mâchicoulis (comme c'est le cas aujourd'hui),

un simple parapet crénelé (peu probable) ou bien des hourds ? Comme pour la courtine occidentale, nous avons pris le parti de représenter des hourds sur la restitution de l'état d'origine mais ce pouvait tout aussi bien être des mâchicoulis.

L'actuel chemin de ronde sur mâchicoulis date quant à lui au plus tard de la fin du XVe siècle, période de reconstruction des parties hautes du donjon. Le dessin du château en 1767, représente cinq petits créneaux sur la façade ouest alors qu'il n'y en a aujourd'hui que trois bien plus larges (qui existaient déjà au XIXe siècle comme l'attestent les dessins de Drouyn). De même, le dessin de 1767 indique six petites ouvertures sous le crénelage qui ont également disparu depuis ; il devait probablement s'agir de petites meurtrières comme on en voit souvent sur les fortifications de cette période. Il semble donc que l'on ait reconstruit le parapet entre la fin du XVIIIe siècle et la première moitié du siècle suivant.

Jusqu'au début des années 1960, cette terrasse était couverte par une imposante toiture en pavillon que l'on peut voir sur le dessin de 1767 et sur la gravure de Drouyn. Elle était malheureusement en trop mauvais état pour être restaurée et dut être démontée. Les propriétaires du château nous ont expliqué que le menuisier qui procéda à la dépose fit une réplique miniature de cette charpente qui devint son chef-d'œuvre de compagnon. Ce même menuisier avait estimé que cette toiture avait plus de deux siècles ; elle apparaît effectivement sur le dessin de 1767 mais ne doit certainement pas être antérieure au XVIIe siècle. Lors de la reconstruction du donjon à la fin du XVe siècle, on avait dut installer une toiture basse similaire à celle que l'on peut voir aujourd'hui.

Au fil de la description de cette face occidentale, nous avons vu que toute cette partie avait fait l'objet d'importantes réparations suite à la guerre de Cent Ans et que les parties hautes avaient particulièrement souffert. Il est probable que la maison-forte subit un démantèlement en règle de la part du roi de France qui, en faisant raser les parties hautes, ôtait ainsi tout le potentiel militaire de la forteresse et punissait un seigneur qui c'était rallié aux anglais en 1452. Découronner un château était en effet la sanction habituelle pour un seigneur félon. Il serait intéressant de savoir si tous les autres châteaux de la région subirent ce sort ; une chose est sûre, beaucoup d'entre eux furent partiellement reconstruits entre la fin du XVe et le début du XVIe siècle... Simple adaptation pour l'usage des armes à feu ou bien retour en grâce des forteresses démantelées en 1453 ?

48. Ce qui correspond à la campagne de restauration menée entre la fin du XVe siècle et début du suivant.

Comme bien d'autre, Génissac ne se releva qu'à la fin du XVe siècle lorsque la seigneurie passa dans les mains d'un fidèle du roi de France. Nous avons vu quels travaux fit effectuer Michel de Chassignes. Le dessin de 1767, montre que le château était de nouveau découronné ; la tour de l'angle sud-ouest comme le châtelet avaient déjà perdu leur chemin de ronde, les ponts-levis n'existaient plus et la porte piétonne était murée. Il y a fort à parier que le château avait beaucoup souffert lors des guerres de Religions ; à moins qu'il ne s'agisse à nouveau d'un démantèlement imposé par le pouvoir royal lors de l'une des révoltes seigneuriales qui émaillèrent le XVIIe siècle (peut-être la Fronde des années 1648-1653). Pour cela, il faudrait connaître plus précisément les rôles qu'ont pu jouer les seigneurs de Génissac à ces époques.

C'est certainement suite à ces destructions que le château connu dans le courant du XVIIe siècle, une nouvelle grande campagne de travaux qui transformèrent le vieux château fort en résidence ouverte sur les champs et c'est probablement à ce moment là que le donjon reçut sa majestueuse toiture.

Dernier élément concernant cette face occidentale: le mur qui relie le donjon à l'angle nord-ouest de l'enceinte. Il a parfois été identifié comme un simple contrefort épaulant le donjon et protégeant la cage de l'escalier en vis mais il s'agit tout simplement de la courtine occidentale. Son épaisseur et sa position, dans l'alignement du reste du mur d'enceinte, ne laissent aucun doute (nous verrons plus loin ce qui a pu entraîner cette confusion). La forme oblique du mur correspond à ce que nous pensons être l'ancien pignon du logis seigneurial primitif. Pour s'en convaincre, entrons dans la cour du château et penchons nous maintenant sur ce logis et ses évolutions.

### ***Le logis seigneurial***

Si le plan originel des fortifications reste assez lisible malgré les différentes campagnes de reconstructions qui se sont succédées au fil des siècles, il n'en va pas de même pour le logis. Les parties résidentielles sont bien trop remaniées pour que l'on puisse avoir des certitudes ; nous nous contenterons de proposer des hypothèses plausibles à partir des quelques indices que nous avons repérés (fig. 20).

Actuellement, les pièces résidentielles occupent tout le revers nord de l'enceinte et la moitié de la face orientale ; formant un corps de logis en L à deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage), plus un second étage sous comble côté cour. La toiture est des plus simples puisqu'elle consiste en un unique versant dont la pente se fait en direction de l'extérieur. Cette disposition doit dater de l'importante campagne de travaux menée dans le courant du XVIIe siècle sur laquelle nous reviendrons plus loin. Avant cela, le logis seigneurial connu au moins deux grands états successifs : son état primitif du XIVe

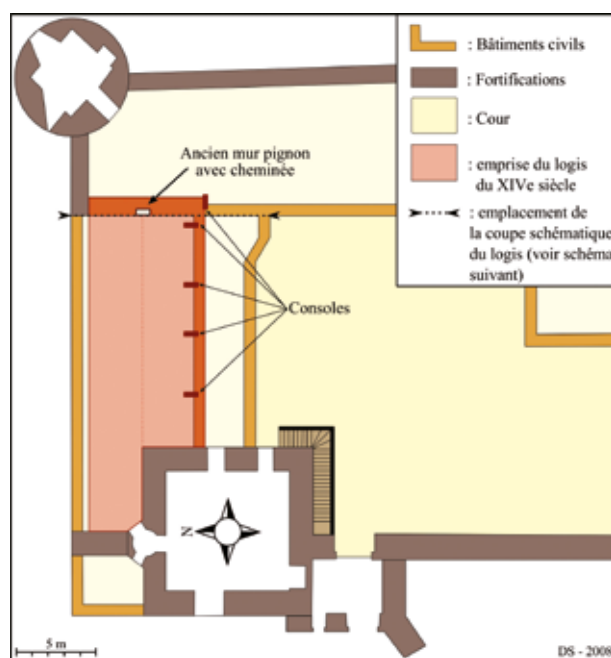


Fig. 20. - Détail de la partie nord de l'enceinte à partir de l'état actuel.

siècle que nous appellerons par la suite « logis médiéval », puis un agrandissement à la fin du XVe siècle que nous nommerons « logis Renaissance ».

### ***Le logis médiéval***

Le logis médiéval était adossé à la courtine nord et venait s'appuyer contre le donjon. La première difficulté fut de resituer cette courtine, car au centre de l'actuel logis, se trouve un long mur dont les parties hautes portent des consoles qui furent parfois présentées comme des restes de mâchicoulis. Or, ce mur n'a ni l'épaisseur, ni l'appareillage d'un mur d'enceinte du XIVe siècle ; de plus, les consoles sont trop irrégulièrement espacées et implantées à un niveau bien trop élevé pour avoir pu porter le chemin de ronde. Il ne s'agit assurément pas de la courtine, mais à l'inverse, du mur gouttereau intérieur (côté cour) du logis primitif. La courtine nord a en fait presque totalement disparu, il n'en subsiste que quelques mètres partant de la tour de l'angle nord-est que l'on identifie par son épaisseur. Cette courtine devait à l'origine former le mur gouttereau extérieur du logis.

Ce logis médiéval présentait un plan barlong (rectangulaire) et était doté d'une haute toiture à deux pans aigus. Il suffit de prendre de la hauteur pour s'en convaincre. Depuis la terrasse du donjon, on repère en effet, noyé dans un mur plus récent, le pignon oriental du logis médiéval qui émerge de la



Fig. 21. - Traces du pignon du logis médiéval vues depuis la terrasse du donjon.

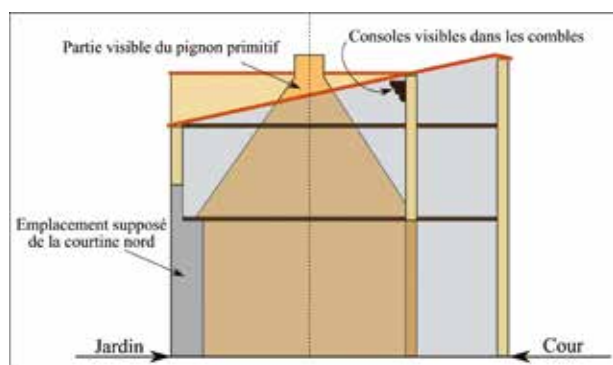


Fig. 22. - Coupe schématique du logis à partir de l'état actuel, avec en beige, l'élevation du logis médiéval ; et en gris, celle du logis Renaissance.

toiture actuelle. Ce « statut » d'ancien mur pignon explique l'épaisseur plus importante de ce mur (110 centimètres contre 70 pour les autres murs) qui abrite en outre le conduit d'une cheminée (fig. 21).

Voici ci-dessous la coupe schématique que nous proposons pour mieux comprendre les évolutions successives du logis seigneurial (fig. 22).

L'inclinaison des rampants du pignon indique que le logis médiéval n'avait pas d'étage (seulement un rez-de-chaussée et un niveau sous comble) et que sa toiture venait s'appuyer sur la courtine nord qui lui servait, comme nous l'avons vu plus haut, de mur gouttereau extérieur. L'axe du conduit de cheminée

(en pointillés sur le schéma) est situé dans l'alignement exact de l'angle du donjon, ce qui correspond à l'emplacement de l'ancien faitage<sup>49</sup>. Le logis médiéval devait se prolonger, dans l'angle nord-ouest de l'enceinte, jusqu'à la courtine occidentale dont la forme oblique, qui épaula la cage de l'escalier du donjon, correspond logiquement au rampant du pignon occidental de ce logis médiéval.

Ce logis avait donc une emprise au sol d'environ 21 mètres de long pour 7 mètres de large. Seuls les deux murs pignons rappellent aujourd'hui sa présence et permettent d'appréhender le volume de ce logis primitif. Les autres murs ont disparus ou ont été englobés dans les réaménagements postérieurs, si bien qu'il est impossible de les identifier clairement.

### Le logis Renaissance

Ce premier logis était-il trop petit ? Avait-il souffert durant les guerres ? N'était-il plus au goût du jour ? Probablement un peu tout ça à la fois ! A la fin du XVe siècle ou au commencement du suivant, on procéda à d'importants réaménagements de cette partie ; c'est-à-dire à la même période que les reprises du donjon et des courtines. Il fait peu de doute que Michel de Chassaignes en fut le commanditaire.

Au vu des éléments que nous avons présentés dans le paragraphe précédent, le logis médiéval n'a pas été totalement détruit mais réutilisé et englobé dans une construction bien plus imposante. A cette époque, les préoccupations liées à la recherche du confort et d'une plus grande intimité entraînèrent de nettes modifications dans l'architecture civile. On s'efforçait en particulier d'isoler les pièces des espaces de circulation ; pour cela, on créa des couloirs et des escaliers extérieurs afin qu'il ne soit plus nécessaire de traverser une pièce pour accéder à la suivante ou monter aux étages. A Génissac, on éleva en avant de la façade sur cour un nouveau mur, délimitant ainsi un large couloir (près de trois mètres de largeur) entre l'ancienne et la nouvelle façade. Mais surtout on accrut fortement l'élévation en créant deux étages au dessus du rez-de-chaussée ; en fait un véritable étage carré et un second étage sous comble qui n'existe que du côté cour. Pour cela, on dut également surélever ou reprendre les murs préexistants. Ce couloir qui relie directement le logis au donjon se retrouve sur les trois niveaux (fig. 23).

L'espace résidentiel se poursuit sur l'enceinte orientale. La présence d'un escalier monumental faisant la jonction entre ces deux ailes dans l'angle nord-est de la cour semble témoigner d'une certaine cohérence dans cet ensemble. Il se pourrait donc

49. Voir sur le plan du logis.



Fig. 23. - Façade sur cour du logis Renaissance ; à droite, la tour d'escalier faisant la jonction avec l'aile orientale.

que ce logis ait eu cette forme en L dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle; mais à part cet escalier et une élévation similaire, aucun indice architectural ne permet d'en avoir la certitude.

L'escalier monumental justement, devient à cette époque un des éléments caractéristiques de ces logis Renaissance. Il est généralement implanté en saillie sur la façade et sa porte ouvrant sur la cour sert d'entrée principale de la résidence ; à partir de là, l'escalier dessert les différents niveaux. A Génissac, la tour d'escalier ne marque qu'une faible saillie car la majeure partie de la cage d'escalier est logée à l'extrémité du couloir.

Comme il se doit, la porte du rez-de-chaussée concentre un riche décor, mais celui que l'on voit aujourd'hui n'appartient pas au registre de la Renaissance. Les pilastres cannelés à chapiteaux toscans portant un fronton hémicirculaire indiquent une réalisation dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle ; ce que confirment les armoiries sculptées sur le fronton. Ce sont celles de la famille Jousserand que l'on retrouve également au dessus du portail d'entrée : « fascées d'azur et de gueules de 8 pièces, à l'aigle d'argent brochant sur le tout, becquée et membrée d'or ». Auparavant, devait exister un décor de style gothique flamboyant auquel appartenaient peut-être les quelques pierres sculptées encore visibles dans le jardin du château (décor de crochets et fleurons, remplages flamboyants) (fig. 24a, 24b).



Fig. 24a et 24b. - Armoiries de la famille de Jousserand. Bien que bûchées, on distingue encore nettement une aigle héraldique brochant quatre fascées en relief.



Le seul décor apparent du logis Renaissance consiste aujourd'hui en deux demi-croisées percées au centre de la façade sur cour : celle du premier étage, ornée de moulures prismatiques, et celle du second étage, plus sobre, avec un simple chanfrein. Il en existait une troisième dont on distingue encore le linteau au niveau du rez-de-chaussée. Elle dut être condamnée lors du percement de la grande porte-fenêtre située juste à côté. Eclairant le couloir de chacun des trois niveaux du logis, ces demi-croisées disposaient d'un coussiège.

Voilà donc ce que l'on peut dire sur le logis Renaissance, les intérieurs ont été bien trop remaniés par la suite pour que l'on puisse en tirer une analyse fiable.

### ***Le logis remanié par les Jousserand***

Nous l'avons vu au fil de cette étude, le château de Génissac connut une nouvelle grande campagne de réaménagement durant le XVII<sup>e</sup> siècle ; peut-être suite à la Fronde (1648-1653) où le pouvoir royal fit démanteler maintes châteaux qui, une fois privés de leur potentiel militaire, furent aménagés en résidences ouvertes sur la campagne.

A cette campagne de travaux (qui a pu se faire en plusieurs étapes), appartiennent la quasi-totalité des grandes baies et portes-fenêtres ouvertes sur le jardin et sur la cour. Si la courtine orientale est conservée, celle du nord a presque entièrement disparu, emportant avec elle tout ce côté du logis. En lieu et place de cette courtine, on éleva un mur de moellons régulièrement renforcé par des chaînages harpés. Cette reconstruction entraîna nécessairement une reprise de la toiture du logis, si bien que là aussi, il nous est impossible de connaître la configuration antérieure.

Enfin, derniers réaménagements effectués entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, on procéda à un redécoupage des espaces intérieurs (probablement lors du percement des portes et fenêtres). Le rez-de-chaussée de l'ancien logis médiéval fut divisé en trois espaces ; avec au centre, un imposant escalier rampe-sur-rampe à deux volées menant à l'étage, à l'est un salon et à l'ouest les cuisines. Une première pièce accessible par le couloir du logis formait la cuisine à proprement parler. Une seconde pièce, logée dans l'angle de l'enceinte contre le donjon, et accessible



par le rez-de-chaussée de ce dernier, était dédiée à des fonctions plus spécifiques. Cette petite pièce accueillait non seulement la sole du four à pâtisseries de la cuisine, mais aussi son propre four à pain. L'avis d'adjudication lors de la vente des biens nationaux en 1794<sup>50</sup> confirme cela puisqu'il mentionne d'une part « *une belle cuisine* », et d'autre part, « *une fournière avec grenier* ». Ce grenier doit correspondre à l'appentis ménagé à l'extérieur de la courtine (déjà visible sur le dessin du château en 1767) et qui accueille la sole du four à pain ainsi qu'un espace de stockage. On y accède par une porte percée dans l'ancienne cage de l'escalier du donjon.

Cette fournière abrite également une imposante lessiveuse à proximité de la gueule du four et un puits creusé dans le rocher. Enfin, il nous faut rappeler la présence d'une porte murée qui communiquait avec le rez-de-chaussée du donjon avant les réaménagements de cette dernière salle.

Les appartements se développaient principalement sur la face orientale du château, mieux exposée que la face nord. En 1794, on dénombrait dix « *chambres hautes et basses* » dans le château, ce qui correspond à la disposition actuelle avec cinq pièces de vie au rez-de-chaussée et autant à l'étage.

### **Les communs**

Comme le logis médiéval appuyé sur la courtine nord, le reste de l'enceinte devait également être occupé par un ensemble de bâtiments telles que les écuries, réserves,... qui encadraient une cour d'une vingtaine de mètres de côté avec un puits en son centre. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une grange agrandie au XIXe siècle ; mais au temps de la forteresse, le moindre espace protégé par les courtines devait être exploité pour abriter un maximum de constructions.

Il n'y avait évidemment pas de place pour tout le monde à l'intérieur de ces murs qui ne servaient de dernier refuge pour les populations locales qu'en cas d'attaque. En avant du château, la basse-cour accueillait les activités artisanales, des maisons, des granges ainsi que le chapitre canonial et ses bâtiments autour de la chapelle.

## **La basse-cour du château, son parc et ses terres**

### **Le château et sa basse-cour en 1767**

Il nous reste à présenter la partie la plus vaste de ce château, à savoir sa basse-cour et son environnement immédiat. Les lignes qui suivent seront consacrées à l'état du milieu du XVIIIe siècle en se basant sur « *l'Atlas des plans du château, domaines et fiefs de la seigneurie de Génissac* », réalisé par le notaire royal Antoine Cieux, commissaire aux droits seigneu-



Fig. 25. - Extrait du plan du château en 1767 avec sa basse-cour, son jardin et son parc. (Atlas de Génissac, A.D.Gir., cliché Melle Bidalun).

riaux<sup>51</sup>. Les plans ne sont pas datés précisément, mais une feuille de papier (non reliée) incérée dans ce livre présente une esquisse de médaillon avec l'inscription « *fecit le 14 may 1767* » ; on peut raisonnablement penser qu'il s'agit de la date de réalisation de cet Atlas.

Nous nous concentrerons ici sur le plan d'ensemble aquarellé<sup>52</sup>. Y sont représentés avec une grande précision le château, sa basse-cour, son parc et les terres attenantes qui dépendaient du château (fig. 25).

### **Disposition générale**

L'enceinte du château forme un L d'environ 150 mètres de côté et renferme trois ensembles bien distincts de dimensions assez proches. Le tiers nord-est est occupé par le château proprement dit, la haute-cour (lettre « A » sur le plan), que nous venons de présenter. Les deux autres tiers forment la basse-cour avec au sud-ouest, le chapitre canonial dans son propre enclos (« K ») ; et au nord-ouest, les bâtiments à vocation agricole et viticole (« B, C, D, E, F »). Au sud de cet ensemble, se développe un jardin (« J ») prolongé par un verger (« aa ») et par une « Salle verte » avec son allée de marronniers (« N »). Enfin, le rebord du plateau est souligné par une charmille formant une longue allée de plus de 200 mètres (« Q »). Tout autour, s'étendent des vignes pures (« O ») ou en jouales (« M ») ainsi que des terres labourables.

50. A.D.Gir., 8 J 566 (fonds Bigot-chemise Génissac).

51. A.D.Gir., 53 J 4.

52. L'Atlas renferme ensuite tout un ensemble de plans représentant les différentes terres qui dépendaient de la seigneurie de Génissac.

L'accès principal du château se faisait par l'ouest où une grande allée plantée de peupliers (« H ») menait à une place et au portail d'entrée. On pénétrait alors dans une avant-cour (la basse-cour) où se trouvait un second portail, dans l'alignement du précédent, qui ouvrait sur la cour du château (l'actuel jardin) avec en face, le châtelet d'entrée. Ainsi, les trois portails en enfilade (les deux de la basse-cour et le châtelet) formaient avec l'allée de peupliers un axe de près d'un demi-kilomètre.

Une voie secondaire permettait également d'accéder au château par le nord (depuis la route de Moulon). Cette longue allée (« x ») bordée de pommiers arrivait elle aussi sur la place en avant de la basse-cour. Implantée à la perpendiculaire de l'allée de peupliers, elle est aujourd'hui la route principale d'accès au château ; l'ancienne allée de peupliers n'est plus qu'un chemin au milieu des vignes.

### **La collégiale**

Le chapitre canonial fondé par Michel de Chassignes occupait un vaste enclos s'étendant sur près de la moitié de la basse-cour. On repère aisément l'église avec son plan en T ; accolés à son mur sud, plusieurs bâtiments encadrent une petite cour dotée d'un puits. De l'autre côté de cette cour, une imposante bâtisse devait être la maison des chanoines qui disposait d'une seconde cour à l'arrière. Le reste de l'enclos était occupé par un jardin.

### **« Le Château Neuf »**

Toute la partie nord de la basse-cour est quant à elle réservée aux activités agricoles de la propriété. Le grand bâtiment « B » abrite une grange, un parc à bœuf et une écurie. Lui faisant face, un long corps de bâtiments en L correspond à ce que l'on appellera après la Révolution le « Château Neuf ». Il ne semble en effet pas porter ce nom auparavant, ni sur ce plan, ni même dans l'inventaire du château réalisé en janvier 1789. Cette imposante construction de style classique, avec ses pavillons, ses grandes fenêtres et ses décors à bossage, a tout d'une noble demeure mais en fait, il n'en est rien ! Le bâtiment « D » renferme un chai ainsi qu'un grenier à blé, et le « E » est un cuvier. Les deux pavillons carrés accueillent ce que l'inventaire de 1789 appelle des chambres hautes et basses qui devaient probablement servir à loger des ouvriers viticoles saisonniers.

Par ses dimensions et le soin apporté à sa construction, ce « Château Neuf » témoigne d'une période de grande prospérité pour le château de Génissac. Mais de quand date-t-il ? Le plan de l'Atlas de Génissac prouve qu'il est antérieur à 1767 ; on ne peut donc pas en attribuer la construction au duc de Lorges contrairement à ce qu'avait écrit Edouard Guillon<sup>53</sup>, Jean-Laurent de Durfort-Civrac n'ayant été seigneur de Génissac

qu'à partir de 1787. Il s'agit assurément d'une construction datant de la fin du XVIIe siècle (ou au plus tard de la première moitié du XVIIIe siècle), probablement élevée par les Jousse-rand. Comme nous l'avons indiqué dans le volet historique, Jean Friquet explique que cette famille fut contrainte de vendre Génissac en 1744 car à sa mort, Charles-Raphaël de Jousse-rand était criblé de dettes. Peut-être s'était-il ruiné en constructions fastueuses trop onéreuses pour ses finances, comme par exemple ces chais aux allures de château.

Enfin, dernière précision, ce « Château Neuf » n'a rien à voir avec Louis de Pierre-Buffière, seigneur de Château-Neuf, qui, par sa femme Isabeau de Ségur, était également seigneur de Génissac au milieu du XVIe siècle ; cette construction n'est pas aussi ancienne.

Ce « Château Neuf » nous rappelle que le château de Génissac était au XVIIIe siècle une grande propriété viticole et une riche seigneurie. Cette prospérité viticole se poursuivit au cours du XIXe siècle car Guillon écrit que le château de Génissac était, avec une production annuelle moyenne de 120 à 150 tonnes, le premier producteur de vin de la commune en 1867<sup>54</sup>.

### **Le marquisat de Génissac à la veille de la Révolution**

Outre l'Atlas de Génissac, un autre document tout aussi précieux nous éclaire sur l'étendue de la seigneurie de Génissac à la fin du XVIIIe siècle. Nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, il s'agit d'un inventaire réalisé en janvier 1789 lors de l'estimation de l'héritage d'Emeric-Joseph de Durfort-Civrac<sup>55</sup>. Cet inventaire se compose de trois parties : un inventaire des archives conservées au château à cette date, une visite détaillée du château et des biens qui en dépendent ; et enfin, un recensement des droits et revenus attachés à ces terres. La plupart des archives inventoriées ont été présentées au cours de cet article ; nous nous intéresserons surtout ici aux deux dernières parties de l'inventaire pour se faire une idée de l'étendue et de la richesse de cette seigneurie à la fin de l'Ancien Régime.

### **L'inventaire des terres**

Du château, dépendaient directement 165 journaux de terres en un seul tenant (jardins, vignes, terres labourables, bois), soit environ 53 hectares. A cela, il faut ajouter les 37

53. Guillon E., *Les châteaux de la Gironde*, tome II, 1867, p. 314.

54. *Idem*, p. 317.

55. A.D.Gir., 5 B 422 (1789).

journaux (12 hectares) de la réserve du château « *situés partie le long du ruisseau qui est en dessous dudit château* <sup>56</sup> *et partie dans la palu de ladite paroisse* », ainsi que les 6 journaux (environ 2 hectares) du plantier de « Guiane », nouvellement planté derrière et au nord du château. La seigneurie de Génissac comprenait en outre quatre métairies, deux bourdieux et deux moulins situés sur le Canaudonne en contrebas du château (le moulin de Taillade et le moulin de Sus <sup>57</sup> achetés en 1770 par le seigneur de Génissac <sup>58</sup>). Au total, pas moins de 535 journaux dépendaient, directement ou indirectement, de la seigneurie de Génissac en 1789, soit 171 hectares de terres.

Après l'inventaire des terres, il est question d'une part, du « *chapitre collégial fondé par les anciens seigneurs, établi à côté et joignant la cour dudit château, avec 6 places canoniales dont il ne subsiste cependant que 4 [...]* » ; et d'autre part, de « *l'aumônerie, ou auspice, fondée et dotée également par les anciens seigneurs au nord [sic]* <sup>59</sup> *dudit château en faveur des religieux Jacobins* ». Il n'est pas explicitement fait mention du couvent de Notre-Dame de la Recouvrance fondé par Michel de Chassignes en 1501 ; mais si le nom n'a pas perduré, les religieux Jacobins eux sont toujours là en 1789 et s'occupent de l'aumônerie. Les deux établissements se sont peu à peu confondus pour ne former plus qu'un (peut-être dès après le décès du frère de Michel de Chassignes).

### **Les droits et revenus**

Les seigneurs de Génissac possédaient dans l'église paroissiale de Génissac un droit de litre. Il s'agit bien ici de l'église Saint-Martin, dans le bourg de Génissac (reconstruite au XIXe siècle à la place d'une église plus ancienne) ; les seigneurs y avaient les mêmes droits que dans leur chapelle castrale où l'on retrouve également les traces d'une litre funéraire.

A côté de ce droit honorifique, les seigneurs de Génissac bénéficiaient de droits économiques : un droit de pêche sur la Dordogne dans toute l'étendue de la paroisse et un droit de faire tenir des foires et marchés dans le bourg de Génissac. Mais ces droits n'étaient étonnamment plus exploités depuis longtemps.

Viennent ensuite la liste des redevances annuelles dues au seigneur de Génissac par les différents fermiers et feudataires des terres dépendant du château. Quelques unes étaient payées

en monnaie, mais la plupart de ces redevances étaient acquittées en nature (en céréales ou volailles) et remplissaient alors les greniers et volières du château. Ainsi, le seigneur recevait annuellement 71 boisseaux de froment, 32 boisseaux d'avoine, ainsi que 18 boisseaux de seigle. Côté volailles, se sont pas moins de 13 chapons, 55 poules, 27 poulets et 11 bécasses qui rejoignaient chaque année la basse-cour.

Le total des revenus annuels était de 13.724 livres et l'ensemble de la seigneurie (terres, bâtiments et revenus) était estimé à 350.000 livres. A titre de comparaison, le marquisat de Civrac, décrit dans ce même inventaire était estimé à 650.000 livres et le comté de Blaignac valait quant à lui 785.000 livres.

Dressé dans le cadre d'une querelle d'héritage, cet inventaire a bien plus qu'une simple valeur juridique. Il présente à lui seul un condensé de plus de quatre siècles de l'Histoire du château de Génissac ; par ailleurs, c'est probablement l'un des derniers textes, voire le dernier, relatif à cette seigneurie. Six mois après, la Révolution française mettait un terme à l'Ancien Régime et à huit siècles de féodalité. Cinq ans plus tard, le château de Génissac et ses terres étaient divisés en 52 lots pour être vendus aux enchères comme biens nationaux.

Il y a fort à parier que cet inventaire de 1789 servit de base à l'estimation des différents lots. L'avis d'adjudication proposait en effet une mise à prix totale de 303.200 livres auxquelles il faut ajouter les 36.750 livres de l'estimation du chapitre et de l'aumônerie (avec leurs terres) vendus 3 ans plutôt ; soit 340.000 livres pour l'ensemble des biens (bâtiments et terres) qui composaient auparavant la seigneurie de Génissac. Etrange paradoxe lorsque l'on pense que le but de l'inventaire de janvier 1789 était d'estimer ces biens en vue d'un héritage ; il servit au final au démantèlement de ces mêmes biens !

56. Ce qui correspond à la Garenne représentée sur le plan de 1767.

57. Appelé « moulin du Sud » aujourd'hui.

58. Contrat d'acquisition en date du 30 mars 1770 mentionné dans l'inventaire des archives.

59. Il doit s'agir ici d'une erreur d'orientation puisque l'aumônerie se trouvait au sud du château au pied de la motte de la Moinerie.